

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



**DECLARATION DE S.E.M. LARGATON GILBERT OUATTARA
AMBASSADEUR, REPRESENTANT
PERMANENT DE LA CÔTE D'IVOIRE A VIENNE**

**59ème Session ordinaire de la Conférence générale
de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique**

Vienne, 14 – 18 Septembre 2015

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation de la Côte d'Ivoire que j'ai l'honneur de conduire, je voudrais m'associer à mes illustres prédécesseurs pour présenter mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la **59^e Session** ordinaire de la conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Ces félicitations s'adressent également à tous les autres membres de votre bureau.

Je suis persuadé que sous votre conduite éclairée, les résultats de nos délibérations auront un impact décisif sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans le monde.

Je me réjouis de l'admission hier des nouveaux Etats Membres de l'Agence.....

Je saisis cette opportunité, pour saluer Son Excellence Monsieur Yukiya AMANO, Directeur général de l'Agence et le féliciter pour l'excellent travail accompli au cours de la période écoulée et dont fait état le rapport 2014.

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne tient à marquer son appréciation pour l'ensemble des actions menées par le Secrétariat de l'Agence, en conformité avec son mandat, pour atteindre les deux objectifs prioritaires que sont :

- la paix et la sécurité internationales ;
- la promotion du développement économique et social

I. L'application des garanties.

**Monsieur le Président,
Honorables délégués,**

Au cours de la 58^{ème} session ordinaire de la Conférence générale, de grands enjeux liés à la non-prolifération des armes nucléaires ont été abordés. A l'issue de ladite Conférence, plusieurs résolutions ont été adoptées par les Etats membres au nombre desquelles **la résolution sur l'application des garanties.**

L'adoption par consensus de ladite résolution, sans devoir recourir à un vote, tout comme en 2013, constitue un signal positif et doit être perçue comme une avancée majeure.

Cette résolution renforce les outils de l'Agence dans l'application des garanties qui restent, à bien des égards, un outil primordial pour la maîtrise de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques et dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

A cet égard, je voudrais vous assurer de la ferme volonté de notre pays à ne ménager aucun effort pour s'acquitter de ses obligations internationales.

Pour rappel, La Côte d'Ivoire a ratifié le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) le **21 décembre 1972** et s'est engagée résolument à se conformer aux engagements découlant de celui-ci. A cette fin, elle a conclu un Accord de garanties généralisées (AGG) qui est entré en vigueur le **8 septembre 1983** et signé le **22 octobre 2008**, à Vienne (Autriche), le Protocole additionnel à l'AGG.

Le processus de ratification dudit protocole suit son cours et vient de connaître une avancée majeure : la loi autorisant le

Président de la République à ratifier ce Protocole a été adoptée le **05 juillet 2015** par le Parlement ivoirien.

La Côte d'Ivoire invite tous les Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait à exprimer de manière concrète leur soutien au régime de non-prolifération en signant et ratifiant le Protocole additionnel. L'entrée en vigueur du protocole additionnel lié à l'Accord de Garanties Généralisées permettra à l'Agence de renforcer ses pouvoirs de vérification.

C'est ici le lieu pour notre pays de marquer son approbation et de féliciter le Secrétariat de l'AIEA pour l'organisation prévue en **décembre 2016** de la deuxième Conférence sur la sécurité nucléaire. Celle-ci permettra d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer, en coopération avec les Etats membres, une feuille de route pour les années à venir.

Aussi, la délégation ivoirienne voudrait-elle appeler l'attention de la communauté internationale afin qu'elle reste mobilisée pour renforcer le régime international de non-prolifération dont le Traité en est la pierre angulaire.

Monsieur le Président,

Dans le rapport sur la sécurité nucléaire **2014**, le Directeur général de l'Agence a mis en avant l'importance de l'entrée en vigueur de l'Amendement **2005** à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) dans les plus brefs délais. A cet effet, je souhaite rappeler l'attachement de la Côte d'Ivoire à l'objectif d'entrée en vigueur de cette convention et de son Amendement. Je me réjouis alors que notre pays ait ratifié lesdits instruments juridiques depuis le **06 décembre 2011**.

Dans ce contexte, la délégation ivoirienne invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à s'engager résolument dans ce processus.

II. La promotion du développement économique et social

Monsieur le Président,

Honorables délégués

La Côte d'Ivoire salue le rôle moteur de l'AIEA qui, par son programme de coopération technique, contribue au développement socio-économique de ses membres dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de la gestion des ressources naturelles, etc. Aussi, voudrais-je affirmer le soutien total et actif du Gouvernement ivoirien aux projets de coopération technique mis en œuvre par l'Agence dans le pays. Le Gouvernement souhaite que ce programme soit conduit de manière efficace et efficiente, en coordination étroite avec les autres organisations spécialisées du système des Nations Unies et d'autres institutions partenaires.

A ce stade de mon propos, je voudrais exprimer toute la gratitude du Gouvernement ivoirien pour l'appui dont il continue de bénéficier de la part de l'Agence pour la réalisation de tous les projets qui répondent aux besoins et intérêts de sa population.

Ainsi, grâce à l'Agence, la Côte d'Ivoire continue de renforcer les capacités en ressources humaines nationales dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la recherche scientifique, de la planification énergétique, de la production et de la santé animales, de la radiopharmacie, de la radiothérapie et surtout de la médecine nucléaire.

Le Centre de radiothérapie et l'Institut de médecine nucléaire en Côte d'Ivoire constituent non seulement un projet phare de notre pays financé par l'Agence, mais également un **sujet** cher au Président de la République de Côte d'Ivoire, son Excellence, Monsieur **Alassane OUATTARA**.

A ce titre, l'Agence a mobilisé et continue de mobiliser son expertise et des financements pour aider à équiper l'Institut de médecine nucléaire, dont le bâtiment achevé a reçu en août dernier, une **caméra gamma Mediso** qui a été installée.

A l'apparition de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'ouest, l'Agence a fait montre d'une prompt réaction pour assister les pays affectés et préparer les Etats voisins de ceux-ci au diagnostic rapide de cette épidémie.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, à la demande de l'AIEA, elle a exprimé ses besoins d'assistance pour le diagnostic rapide des maladies zoonotiques dont la maladie à virus Ebola.

Dans le cadre de ce projet, l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire bénéficie de l'appui financier et technique de l'AIEA.

Cet appui permet de renforcer les capacités des vétérinaires et d'autres spécialistes dans le domaine du diagnostic rapide dans des conditions optimales de sûreté. Notre pays a donc pris part à un séminaire de formation sur le renforcement des capacités des équipes de surveillance nationale à Yaoundé au Cameroun, du **24 au 28 Août à 2015**.

La délégation ivoirienne voudrait à ce sujet, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, saluer ces actions entreprises par l'AIEA. Elle félicite le Directeur général et toute l'équipe du Département de la coopération technique pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour la mise en œuvre de ce projet.

L'Agence a ainsi démontré, une fois encore, sa volonté de contribuer au développement économique et social des peuples, en faisant preuve d'une grande flexibilité dans la conduite de ses missions.

La délégation ivoirienne voudrait également remercier les Etats membres qui ont soutenu financièrement et contribué par leur expertise à l'opération de lutte contre la maladie à virus Ebola en Afrique de l'ouest.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

La Côte d'Ivoire se réjouit des mesures et des actions entreprises au cours de l'année en faveur de l'Institut de médecine nucléaire et réitère toute sa reconnaissance à l'Agence.

Celle-ci a octroyé des bourses pour la formation du personnel et envoyé des experts en Côte d'Ivoire dans le cadre du projet relatif à la fertilisation du sol. En outre, des aides matérielles et des équipements ont été fournis en vue de permettre à notre pays d'améliorer sa production alimentaire et de lutter ainsi contre la pauvreté.

Monsieur le Président,

Je voudrais terminer mon intervention en renouvelant les remerciements du Gouvernement et du Peuple Ivoiriens au Directeur Général de l'AIEA et au Département de la Coopération Technique, particulièrement à la Section Afrique pour l'excellente collaboration avec la Côte d'Ivoire.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie